

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	8

Date de convocation 8 décembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

### DÉLIBÉRATION 35.2023 OBJET : PROCEDURE DE REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE

**Le 15 décembre 2023**  
**A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s** - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, LINK Phillip, HUAN Marc et SAMAZAN Michel.

**Absents excusés** - Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

**SECRETAIRE** - Mme BOURGEOIS Coralie

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise que le montant de l'attribution de compensation (AC) et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de la commune membre intéressée.

La Commission d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT) qui s'est réunie le 29 novembre dernier, a émis un avis favorable sur les mécanismes proposés de révision libre des attributions de compensation des communes au titre du transfert de la compétence « voirie ».

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2023 ayant approuvé la démarche de redéfinition des attributions de compensation voirie indexées sur des critères objectifs et non plus sur les droits de tirage déterminées par le département en vigueur jusqu'à ce jour,

Vu l'accord du département pour initier une démarche d'expérimentation allant dans le sens d'un pool voirie « communautaire », notifié par correspondance de son Président du 03 novembre 2023,

Vu les conclusions de la CLECT du 29 novembre proposant la définition de nouveaux transferts de charges « voirie »,

Considérant la possibilité et l'intérêt d'affecter 50% du nouveau transfert de charges sur l'investissement, via une attribution de compensation négative dite « AC investissement »,

Considérant que l'impact de ces nouveaux transferts pourraient générer les attributions de compensation ci-après (montants ne prenant pas en compte la facturation des services communs) :

	AC Fonctionnement
Bellegarde	-9 746,25
Belleserre	7 431,37
Bretx	16 239,98
Brignemont	73 238,74
Cabanac-Séguenville	7 762,94
Cadours	246 603,50
Caubiac	59 971,63
<b>Cox</b>	<b>64 795,16</b>
Daux	64 769,07
Drudas	9 597,01
Garac	-4 337,95
Grenade	943 131,42
Lagraulet-Saint-Nicolas	14 338,34
Laréole	31 652,76
Larra	8 006,80
Launac	85 464,14
Le Burgaud	7 698,55
Le Castéra	45 434,86
Le Grès	72 524,30
Menville	-416,25
Merville	386 285,69
Montaigut-sur-Save	42 245,09
Ondes	191 896,43
Pelleport	36 427,24
Puysegur	24 302,20
Saint Cézert	3 254,03
Saint Paul	14 300,80
Thil	20 881,89
Vignaux	5 644,28
	<b>2 469 397,71</b>

	AC Investissement
Bellegarde	-4 962,25
Belleserre	-1 427,63
Bretx	-5 757,62
Brignemont	-8 801,27
Cabanac-Séguenville	-5 973,07
Cadours	-10 969,50
Caubiac	-3 855,38
<b>Cox</b>	<b>-3 561,84</b>
Daux	-18 086,97
Drudas	-3 427,99
Garac	-2 834,95
Grenade	-70 909,29
Lagraulet-Saint-Nicolas	-3 514,66
Laréole	-5 775,25
Larra	-14 150,71
Launac	-11 505,25
Le Burgaud	-11 137,09

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-213101561-20231215-DEL\_35\_2023-DE

Berger  
Levrault

Le Castéra	-8 671,15
Le Grès	-3 134,71
Menville	-4 281,25
Merville	-35 798,50
Montaigut-sur-Save	-11 151,60
Ondes	-5 695,03
Pelleport	-6 557,77
Puysegur	-1 948,80
Saint Cézert	-5 557,98
Saint Paul	-11 483,20
Thil	-7 681,63
Vignaux	-2 887,72
	<b>-291 499,99</b>

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les révisions libres des Attributions de Compensation pour la commune de Cox telles d'exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,*



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-213101561-20231215-DEL\_35\_2023-DE